

**Délibération n°DEL-16-0067**

**Avenant n°2 au contrat de régie intéressée pour l'exploitation du parking Marengo : fin anticipée du contrat de délégation de service public**

L'an deux mille seize le jeudi dix-huit février à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

**Participants**

Afférents au Conseil :	134
Présents :	112
Procurations :	22
Date de convocation :	12 février 2016

**Présents**

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAIL- MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lepinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE

Seilh	M. Jean-Louis MIEGEVILLE
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marthe MARTI, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL- BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothee NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

### Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Marie-Dominique VEZIAN
Mme Lysiane MAUREL	Francis SANCHEZ
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Michel ROUGE
M. Bernard SOLERA	Aviv ZONABEND
M. Christophe ALVES	Marie-Pierre CHAUMETTE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Emilion ESNAULT
M. Maxime BOYER	Frédéric BRASILES
M. Sacha BRIAND	Grégoire CARNEIRO
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Michel AUJOLAT
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Henri DE LAGOUTINE	Bertrand SERP
M. Djillali LAHIANI	Bruno COSTES
M. Jean-Michel LATTES	Julie ESCUDIER
M. Laurent LESGOURGUES	Pierre ESPLUGAS-LABATUT
M. Antoine MAURICE	Régis GODEC
M. Jean-Jacques ROUCH	Cécile RAMOS
M. Daniel ROUGE	Laurence KATZENMAYER
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jean-Claude DARDELET
Mme Danielle BUYS	Mireille ABBAL

## Délibération n° DEL-16-0067

### Avenant n°2 au contrat de régie intéressée pour l'exploitation du parking Marengo : fin anticipée du contrat de délégation de service public

#### Exposé

---

L'exploitation du parking Marengo, situé sous la médiathèque José Cabanis, a fait l'objet d'une délégation de service public le 10 janvier 2003 avec la société Q-PARK sous la forme d'une régie intéressée et pour une durée de 10 ans.

Dans le cadre du renouvellement de l'exploitation du parking Marengo la Collectivité a décidé, par délibération du 7 novembre 2013, de confier la gestion de ce parc de stationnement à la Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine (SMAT). Ayant le statut de Société Publique Locale (SPL), la procédure d'attribution de la délégation de service public n'a pas fait l'objet d'une mise en concurrence conformément à la loi du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales. La SMAT a alors débuté l'exploitation du parking Marengo via un nouveau contrat de régie intéressée, à compter du 23 février 2014 pour une durée de 6 ans.

Par la suite, la Collectivité a lancé une procédure de délégation de service public portant sur la construction d'une nouvelle offre de stationnement en centre-ville, sur le renouvellement de l'exploitation de certains parcs de stationnement dont les contrats de concession arrivent à échéance en février 2016 et sur l'exploitation des parcs publics de la ZAC de la Cartoucherie. Il est alors apparu opportun pour la SMAT de demander la fin anticipée de son contrat de délégation de service public et d'intégrer le parking Marengo dans le périmètre de la nouvelle procédure d'attribution. Dans un souci de gestion harmonisée du stationnement à Toulouse et au vu des coûts de fonctionnement qu'engendre l'exploitation d'un seul parking de manière isolée, la Collectivité a répondu favorablement à cette demande.

Dans la mesure où l'approbation du nouveau contrat de délégation de service public est proposée à la séance du Conseil de Métropole du 18 février 2016, il convient de définir les modalités de fonctionnement jusqu'à ce que la reprise d'exploitation soit effective. Tel est l'objet du présent avenant.

Il s'agit également de préciser les conditions de mise en œuvre de la fin du contrat de régie intéressée.

#### Décision

---

Le Conseil de la Métropole,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 7 novembre 2013 approuvant la signature du contrat de délégation de service public,

Vu l'avis favorable de la Commission Déplacement Transport du 22 janvier 2016

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

#### Article 1

D'approuver l'avenant n°2 au contrat de régie intéressée du 23 février 2014 pour l'exploitation du parc de stationnement Marengo portant sur la fin anticipée du contrat

**Article 2**

D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de régie intéressée du 23 février 2014

**Résultat du vote :**

Pour	124
Contre	10 (Mmes MAUREL, BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, FOURMY.)
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 23/02/2016

Reçue à la Préfecture le 25/02/2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

**AVENANT N°2**

**AU CONTRAT DE REGIE INTERESSEE DU 23 FEVRIER 2014  
POUR L'EXPLOITATION  
DU PARC DE STATIONNEMENT MARENGO**

**ENTRE :**

**Toulouse Métropole**, représentée par Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, dûment habilité à signer les présentes par délibération du Conseil de Métropole en date du 18 février 2016,

ci-après dénommée « la Collectivité » ,

D'une part,

**ET**

**La Société Publique Locale, Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine (S.M.A.T.)**, représentée par son Président, Monsieur Francis Grass, habilité aux fins des présentes ayant son siège social 1 place Esquirol – BP 10416 – 31004 Toulouse cedex 6, au capital social de 3 075 300 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro B 408 370 740,

ci-après dénommée « le Déléataire » ou « la SMAT »

D'autre part,

**ci-après dénommées ensemble « les Parties »**

## **PREAMBULE :**

Par délibération du 7 novembre 2013 la Collectivité a décidé de confier l'exploitation du parc de stationnement Marengo à la SMAT, transformée en Société Publique Locale (SPL) le 10 juillet 2012 à cet effet. Le contrat de régie intéressée, signé le 23 février 2014, a été conclu pour une durée de 6 ans.

En date du 2 février 2015, le Déléataire a formalisé une demande de résiliation du contrat de délégation de service public. Il ne lui semblait plus pertinent de continuer à exploiter le seul parking Marengo, notamment au vu des coûts de fonctionnement et de structure que cela engendre. Par ailleurs, l'exploitation des parkings ne constitue qu'une activité secondaire pour la SMAT et elle désire aujourd'hui se recentrer sur sa mission principale de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les infrastructures de transports en commun.

La Collectivité a donc intégré le parking Marengo dans le périmètre de la procédure de délégation de service public qui est actuellement en cours. L'attribution de ce futur contrat de délégation de service public ne sera effective qu'après la séance du Conseil de Métropole du 18 février 2016.

Ainsi, il est souhaitable que l'exploitation du parking Marengo soit poursuivie jusqu'à ce que le futur délégataire soit en mesure de reprendre cette activité. Par conséquent, afin de laisser un délai de passation suffisant au repreneur, il apparaît nécessaire que la SMAT poursuive l'activité d'exploitation du parking Marengo jusqu'au 31 mars 2016. Par ailleurs, cette date correspond également à la date de fin de contrat des parcs de stationnement Carnes et Victor Hugo qui sont inclus dans le périmètre de la procédure de délégation de service public.

Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre de la rupture du contrat par voie amiable n'étant pas prévues par le contrat de régie intéressée du 23 février 2014, il a été décidé la passation d'un avenant.

Le présent avenant a donc pour objet d'acter la fin anticipée de ce contrat de régie intéressée et de définir les modalités de fin de contrat.

**EN CONSEQUENCE , IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : RESILIATION DU CONTRAT DE REGIE INTERESSEE**

Les parties se sont entendues pour la mise en œuvre d'une fin anticipée du contrat de régie intéressée initialement prévu pour une durée de 6 ans.

La mention complémentaire suivante est désormais intégrée à l'article 4 du contrat de délégation de service public relatif à la durée :

*« Le présent contrat s'achève de manière anticipée à la date du 31 mars 2016 ».*

**ARTICLE 2 : MODALITES DE FIN DE CONTRAT ET INDEMNITE DE RESILIATION**

Le chapitre 8 relatif à la fin du contrat de régie intéressée reste applicable. Toutefois, concernant les biens de retour, dans la mesure où ces derniers n'ont pas pu faire l'objet de l'amortissement prévu au vu raccourcissement de la durée d'exploitation, une indemnité doit être versée. Ces biens sont ceux précisés à l'article 6 du contrat de régie intéressée.

Les Parties conviennent de se rencontrer au cours du dernier mois d'exploitation afin de procéder aux modalités de fin contrat qui permettront de fixer le montant de cette indemnité :

- réalisation d'un inventaire et d'un état des lieux de sortie ;
- évaluation de l'état des biens.

Par ailleurs, en parallèle de ces visites techniques, une clôture des comptes de la régie sera réalisée en présence de Monsieur le receveur des finances publiques ou son représentant.

**Fait à Toulouse, le**

**Pour le Délégué,**

**Pour la Collectivité,**